

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 12 avril 2023**

**en exercice : 11**

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 03 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Alain MIQUEL.

**Présents : 11**

**Sont présents :** Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Marina DA COSTA, Jean-Pierre RAYNEAU, Pascal MAURY, Régine BERNADAC  
DESCOMBES, Alain GONDAL, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU

**Votants : 11**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie BARATA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Il demande l'autorisation de rajouter une délibération pour les amortissements.

**Vote : accord à l'unanimité**

Il donne la parole à Mr FERNANDEZ pour la présentation du Compte Administratif 2022, et sort de la salle du Conseil Municipal.

**DE 2023 001 Objet : Vote du compte administratif - verdun**

Monsieur Fernandez, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la parole et présente les résultats du Compte Administratif 2022.

1. Lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	123 182.85			92 603.38	123 182.85	92 603.38
Opérations exercice	118 528.39	210 020.93	210 968.74	250 772.65	329 497.13	460 793.58
Total	241 711.24	210 020.93	210 968.74	343 376.03	452 679.98	553 396.96
Résultat de clôture	31 690.31			132 407.29		100 716.98
Restes à réaliser	20 000.00	7 101.83			20 000.00	7 101.83
Total cumulé	51 690.31	7 101.83		132 407.29	20 000.00	107 818.81
Résultat définitif	44 588.48			132 407.29		87 818.81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 002 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - verdun**

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance et présente l'affectation de résultat de fonctionnement.

Il constate que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 132 407.29**

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	92 603.38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	111 259.95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>39 803.91</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>132 407.29</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>132 407.29</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	44 588.48
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	87 818.81
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 003 Objet : Vote du compte de gestion - verdon**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion établi par le receveur :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 004 Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (THs, TFPB, TFPNB) afin d'élaborer le budget primitif.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de TFPB départemental a été entièrement absorbé par le taux communal en 2022.

Il explique qu'à partir de cette année, il faut voter pour le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, sinon celui-ci ne sera pas reversé à la commune.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour 2023.

Taxe Foncière (Bâti) : 2023 : 40,86 %

Taxe Foncière (non bâti) : 2023 : 169,44 %

Taxe Habitation (Résidence secondaire) : 2023 : 12,17 %.

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 005 Objet : Vote des subventions allouées aux associations**

Monsieur le Maire propose comme les années passées de voter le montant à attribuer aux associations communales et caritatives ou sportives.

**Monsieur le Maire en tant que Président de l'ACCA de VERDUN, il ne prend donc pas part au vote ni au débat pour la subvention attribuée à l'ACCA de Verdun.**

**Il invite Monsieur RAYNEAU Jean-Pierre, Président du Comité des Fêtes de Verdun, à ne pas prendre part ni au vote ni au débat, pour l'attribution de la subvention au Comité des Fêtes.**

<b>Associations</b>	<b>Montant alloué</b>
ACCA de Verdun	300,00€
AFM TELETHON DÉLÉGATION ARIÈGE	50,00 €
AFSEP	50,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE VÈBRE	200,00 €
Association des Anciens Combattants	50,00 €
Association de la Pêche	120,00 €
Association du Patrimoine Verdunois	700,00 €
Collectif pour le maintien de l'école en montagne	150,00 €
Comité des Fêtes de Verdun	2 250,00€
Détente et loisirs en Vallées d'Ax	100,00 €
Handclub des Vallées d'Ax	50,00 €
La Croix Rouge Française	100,00 €
La Ligue contre le cancer	100,00 €
Les Restos du Coeur	100,00 €
Ski Club de Beille	300,00 €
UST Rugby	50,00 €
Union Sportive de Luzenac	150,00 €
Pour une somme de	<b>4 820,00 €</b>

Il informe les membres du Conseil Municipal que cette somme sera prévue sur le compte 6574 du budget primitif 2023.

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 006 Objet : Renouvellement du RIFSEEP et de l'IFSE et du CIA**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter tous les 4 ans l'attribution de l'IFSE attribués aux agents de la collectivité.

Il explique que les montants attribués sont calculés au prorata des heures effectuées par les agents.

Il propose de modifier les plafonds comme suit :

<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUELS</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	982,15 €	4264,78 €	11 340 €

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Adjoint technique</i>	982,15 €	1950,00 €	11 340,00 €

Il rappelle que tous les ans il est nécessaire également de délibérer pour l'attribution du CIA (Complément indemnitaire Annuel).

Il propose de ne pas modifier les primes attribuées les années précédentes et de conserver les plafonds ci-dessous pour les différents cadres d'emploi :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	100,00 €	300,00 €	11 340 €

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Adjoint technique</i>	50,00 €	300,00 €	11 340 €

Il propose une date d'effet au 01/04/2023.

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 007 Objet : Vote du BP 2023**

Monsieur le Maire présente le BP 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

**En recettes à la somme de : 549 462.53 Euros**

**En dépenses à la somme de : 549 462.53 Euros**

Il propose d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	69 320,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	99 312,50
014	Atténuations de produits	26 909,00
65	Autres charges de gestion courante	29 940,00
66	Charges financières	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
023	Virement à la section d'investissement	92 582,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 163,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>327 727,54</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 000,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 845,73
73	Impôts et taxes	156 045,00
74	Dotations et participations	35 155,00
75	Autres produits de gestion courante	23 300,00
76	Produits financiers	563,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	87 818,81
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>327 727,54</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	155 678,74
13	Subventions d'investissements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 365,94
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>31 690,31</b>
<b>Restes à Réaliser 2022</b>		<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>221 734,99</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	26 964,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 669,30
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	44 588,48
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 665,94
021	Virement de la section de fonctionnement	92 582,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 163,00
041	Opération patrimoniales	0,00
<b>Restes à Réaliser 2022</b>		<b>7 101,83</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>221 734,99</b>

**Vote : accord à l'unanimité**

**DE 2023 008 Objet : Délibération pour la durée d'amortissement de l'alimentation BT Coumanines et Espital sur P4**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'alimentation BT Coumanines et Espital sur P4 réalisés en 2022 par le SDE ont été imputés à l'article 2041582 inventaire 2022-004.

Il rappelle que la commune étant membre de ce syndicat, cette dépense est considérée comme une participation et doit être imputée comme un fonds de concours, et doit par conséquent, à compter de 2023, amorti et il appartient.

Monsieur le Maire propose d'effectuer l'amortissement sur une durée de 5 ans et présente le tableau suivant :

<b>Tableau amortissement – Bien n°2022-004 Alimentation BT Coumanines et Espital-Article 2041582</b>						
Année	Valeur brute	Durée amortissement	Amortissement antérieur	Annuité d'amortissement	Montant cumulé	Valeur nette comptable
	4 539,06 €	5	0,00	0,00	0,00	4 539,06 €
<b>2023</b>	4 539,06 €	5	0,00	908,00	908,00	3 631,06 €
<b>2024</b>	4 539,06 €	5	908,00	908,00	1 816,00	2 723,06 €
<b>2025</b>	4 539,06 €	5	1 816,00	908,00	2 724,00	1 815,06 €
<b>2026</b>	4 539,06 €	5	2 724,00	908,00	3 632,00	907,06 €
<b>2027</b>	4 539,06 €	5	3 632,00	907,06	4 539,06	0,00€

Il explique que les crédits correspondants à l'annuité seront inscrits chaque année en dépense de fonctionnement à l'article 6811 chapitre 042 et en recette d'investissement à l'article 28041582 chapitre 040.

**Vote : accord à l'unanimité**

**Questions diverses :**

➤ **SIVE du Pays de Beille :**

Un membre du Conseil Municipal demande si quelqu'un est informé de la construction de pavillons sur Beille. Monsieur le Maire répond que c'est en cours d'étude.

Monsieur Fernandez et Mme Castera, délégués titulaire et suppléant du SIVE informent les membres du Conseil Municipal que l'achat du terrain pour la construction de la future école se fait par la commune de Les Cabannes. Elle fait un virement de crédits sur le compte du SIVE du Pays de Beille.

Le montant des travaux initialement prévu à la charge des communes est maintenu soit 700 000,00€.

Un membre du conseil Municipal demande comment cela se passera si l'école ferme sachant que la CCHA achète la partie périscolaire et paie les travaux ; et les frais d'étude. Mr Fernandez répond qu'il faut bien regarder les statuts du SIVE pour pouvoir répondre à cette question.

➤ **VMA :**

Un membre du Conseil Municipal informe Mr le Maire et l'équipe municipale que les travaux doivent commencer début semaine prochaine au niveau du croisement du Barry d'en Bas et en remontant, le bornage a été réalisé dans la journée du 12/04/2023.

La largeur du chemin est totalement utilisée pour le tracé de la VMA alors qu'initialement une marge de manœuvre était prévue pour le déroulement des travaux (engins de chantier etc.) sur la partie communale.

Il demande à Monsieur le Maire de se rapprocher de l'entreprise en charge des travaux afin d'annuler l'arrêté municipal autorisant les travaux, et de voir avec eux, ce qu'il leur a été demandé. Monsieur le Maire propose également de se rapprocher de la personne responsable du projet à la CCHA pour en discuter et définir la zone réelle de travaux avant de refaire un arrêté municipal.

➤ **Containers :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCHA va changer les containers à roulettes de la commune et les remplacer par des containers ou semi-enterrés ou su style du récup'verde.

Il est prévu de diminuer le nombre de points de collecte, et de les disposer dans les endroits accessibles pour le camion de la CCHA qui passera les vider.

➤ **Déploiement de la fibre :**

Un membre du Conseil Municipal demande qui a décidé de l'emplacement des boîtiers posés sur les habitations pour la mise en service de la fibre. Monsieur le Maire répond que c'est le département qui est l'investigateur de ce projet.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Société ARTEC, taille tous les arbres qui touchent les câbles des poteaux.

➤ **Embranchement Route des Côtes et Chemin de Peyret :**

Il est demandé à Monsieur le Maire s'il serait possible de mettre sur le poteau se trouvant à l'embranchement de la Route des Côtes du Chemin de Peyret un miroir pour la sécurité de tous les usagers.

Monsieur le Maire répond qu'il faut voir si c'est possible de le poser sur le poteau qui est déjà situé à l'embranchement et qu'il faut regarder le coût du miroir routier.

➤ **Nettoyage chemins communaux :**

Monsieur le Maire demande à Mr MAURY, s'il serait possible, lorsqu'il utilise son épaveuse pour ses terres, de nettoyer certains chemins communaux refermés par les broussailles et autres ronces.

Monsieur MAURY accepte de nettoyer ces chemins à titre gracieux. Il propose à Mr le Maire de le contacter dès qu'il se servira de l'épaveuse afin de voir ensemble les chemins concernés.

➤ **Passerelle derrière église**

Mesdames BERNADAC-DESCOMBES et BARATA, informent les membres du Conseil Municipal qu'une habitante de la commune demande quand est-ce que la passerelle va être arrangée.

Monsieur le Maire répond qu'il s'en est occupé et qu'il doit récupérer des planches en acacia pour les poser à la place des abîmées.

**SÉANCE LEVÉE à 20h46.**